



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement, logement et transports : personnel

Question écrite n° 57855

Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet attire l'attention de Mme le ministre de l'environnement sur l'inquiétude qu'il partage avec les inspecteurs régionaux des sites. La France possède un patrimoine très riche composé de monuments historiques et de sites prestigieux (Rocamadour, Cirque de Gavarnie, Gorges du Verdon, etc). A côté de ces lieux célèbres, existent un peu partout dans notre pays, des ensembles paysagers, des monuments naturels, dont la beauté et la richesse retiennent de plus en plus l'attention des Français et des étrangers. Les sites sont tout à la fois valeur esthétique, scientifique et culturelle. Ils sont des lieux de mémoire, de référence, des lieux d'avenir. Face aux mutations qui touchent nos paysages, ils sont amenés à jouer un rôle social, touristique et économique de premier plan. Protéger ces lieux d'exception est une nécessité. La protection des sites est assurée au sein des services de l'Etat, par les inspecteurs régionaux des sites. Aujourd'hui, après cinquante ans d'existence, ils constatent qu'ils sont de plus en plus sollicités, mais aussi de plus en plus démunis et que leur situation n'a cessé de se dégrader depuis leur rattachement au ministère de l'Équipement. Ils estiment ne plus être en mesure de remplir leur mission. En conséquence, les inspecteurs des sites demandent des mesures d'urgence : la mise en place d'une véritable politique des sites et des paysages ; l'accroissement de leurs effectifs et des moyens mis à leur disposition ; la reconnaissance explicite de leur fonction, par la création d'un statut ; le déblocage de leur situation salariale : suppression des inégalités, revalorisation de tous les salaires en rapport avec le niveau des fonctions et des responsabilités exercées ; une implication claire et sans ambiguïté de son ministère. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ses intentions quant aux suites qu'elle entend donner à cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de l'environnement a conscience des problèmes évoqués par les membres du Parlement qui sont intervenus en faveur des inspecteurs des sites. Il est exact que ces agents, qui assument sur le terrain, auprès des directeurs régionaux de l'environnement, des missions extrêmement importantes pour la protection des sites naturels et urbains et des paysages, sont en nombre insuffisant. D'autre part, leur statut matériel n'est pas à la hauteur de l'importance de leurs missions. Un accroissement des postes a été demandé au budget de 1993 afin de renforcer les moyens d'action des directions régionales de l'environnement dans ce secteur. Si l'augmentation des effectifs des inspecteurs des sites - et la promotion individuelle de chacun d'eux - est un souci permanent du ministre de l'environnement, en revanche il n'est guère envisageable de créer un statut propre aux inspecteurs des sites, compte tenu de la faiblesse de leurs effectifs.

Données clés

Auteur : [M. Bequet Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57855

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : environnement
Ministère attributaire : environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 1992, page 2171